Image not found or type unknown

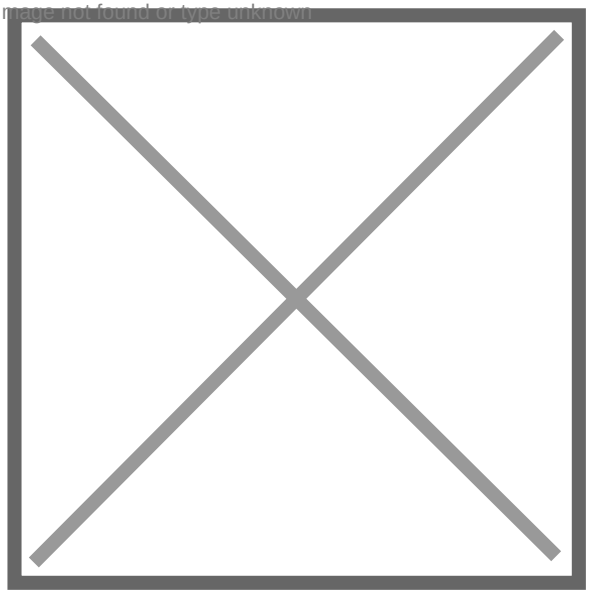

Transporteur fantome, vendeuse mauvaise foi que faire ?

Par **louneboogienights**, le **30/12/2014** à **10:24**

Bonjour,

j'ai passer commande sur le site eBay le 20 décembre, pour un colis qui devait être livrer entre le 23-24 décembre.
Hier le 29 décembre je regarde le numéro de suivis sur le site GLS, Mon colis était mis en livraison et je devais être livrer ce jour, donc enfermer toute la journée en attendant ce fameux colis, et surprise en re regardant le suivis il était écrit que le livreur m avait appeler, qu' il était passer et a laisser un avis de passage ! hors rien du tous ni appels, ni avis de passage..

je contacte donc la vendeuse qui joue la mauvaise foi qui me dis de contacter le transporteur (chose que j ai faite la veille numéro surtaxé qui ma raccrocher 15 fois au nez), elle me dit que j étais absente, alors que nous étions la de plus notre gardien réceptionne colis, avis de passage en cas d absence.et la vendeuse me dit " il me faut le colis pour le remboursement " , hors je ne sais même pas ou est ce colis.

je me renseigne donc sur ce transporteur GLS, il serait apparemment le meilleur transporteur de NON LIVRAISON et d'arnaque.et impossible a joindre.

de plus en regardant les évaluations de la vendeuse, d autres personnes ont eu ce cas.

je lui demande simplement un remboursement et elle joue la mauvaise foi !
j ai donc ouvert un litige via a paypal mais je pense qu'elle le refusera.

Que puis-je faire ?

cordialement.

Par **Marine90**, le **02/01/2015** à **14:49**

Bonjour,

Si jamais elle refuse le litige via paypal, envoyez lui une LRAR en expliquant que vous demandez le remboursement du bien en raison de la non livraison de ce dernier. Ce n'est pas à vous de lui renvoyer alors même que vous ne savez pas où il est, d'ailleurs le transporteur n'a aucune preuve que vous l'ayez reçu donc cela veut bien dire que vous ne l'avez pas!!!
Si jamais vous n'avez aucune réponse de sa part, il faut saisir le juge de proximité (si le bien a une valeur de moins de 4000euros) du ressort du domicile du vendeur en injonction de faire.

Cordialement

Par **moisse**, le **02/01/2015** à **15:21**

Bonjour,
[citation] du ressort du domicile du vendeur[/citation]
Le demandeur peut aussi choisir le juge compétent du lieu de livraison ou d'exécution du service.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés